

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 26 juin 2014</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 4 juillet 2014</i>
art. 16 Code Municipal :	<b>35</b>	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2014</i>
en exercice :	<b>35</b>	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	<b>35</b>	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI</i> <i>Secrétaire : M. ASTIER</i> <i>Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

**OBJET**

**7**

**RENOUVELLEMENT  
DU BAIL COMMERCIAL  
AGENCE POSTALE  
CHAVRIL**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,  
GIORDANO, AKNIN,, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET,  
GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÈN,  
CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, NEGRO, ASTRE,  
RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD, ASTIER,  
ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, GUERRY, CAMINALE,  
VALENTINO, COSSON, PIOT, COATIVY (jusqu'au rapport  
n° 9), TULOUP,*

*Membres excusés : MM. MOUSSA (pouvoir à Mme BOIRON),  
MOMIN (pouvoir à Mme NOUHÈN), ALLÈS (pouvoir à  
Mme GRÉLARD), CRUZ (pouvoir à Mme CAMINALE).*

Mme BAZAILLE, Adjointe au Maire, rappelle que par bail en date du 1<sup>er</sup> juillet 2005 la ville de Sainte Foy-lès-Lyon a donné à bail à l'administration de la Poste, les locaux du 20 rue de Chavril, propriété communale, pour l'installation du service public de proximité de la poste.

Cette mise à disposition, moyennant le versement d'un loyer annuel hors taxes et hors charges de 11 480 €, a été régulièrement reconduite, avec une échéance fixée par la dernière reconduction, au 30 juin 2014.

Dans le cadre du renouvellement de ce bail, les services immobiliers de l'administration postale proposent, pour des raisons de gestion, d'arrondir le montant du loyer à 11 400 € H T.

Le renouvellement de ce bail étant indispensable au maintien de ce service de proximité répondant aux besoins des Fidésiens et des usagers, il est par conséquent demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le projet de bail commercial proposé par la Poste pour le renouvellement de la mise à disposition des locaux du 20 rue de Chavril, propriété communale à l'administration postale pour une durée de 9 ans, renouvelable,

- accepter de fixer le montant annuel hors taxes et hors charges à 11 400 €,
- autoriser Madame le Maire à formaliser le bail avec le bénéficiaire et tous documents nécessaires à sa mise en place juridique.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à l'unanimité,  
- APPROUVE le projet de bail commercial proposé par la Poste pour le renouvellement de la mise à disposition des locaux cités ci-dessus,  
- ACCEPTE de fixer le montant annuel hors taxes et hors charges à 11 400 €,  
- AUTORISE Madame le Maire à formaliser le bail avec le bénéficiaire et tous documents nécessaires à sa mise en place juridique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : bail

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI